



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit janvier à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 21 janvier 2025

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

POILANE Éric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Cécile, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

DUBOURG Hervé ayant donné pouvoir à POILANE Éric

◆ **ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENTS – DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCL**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Afin de compléter l'équipement d'entretien des fossés et des parties boisées de la commune, il est proposé d'acquérir un broyeur d'accotements.

• **BROYEURS** :

2 devis ont été effectués :

Projet	HT	TTC
BERTI TA 180	8 450.00 €	10 140.00 €
KUBOTA SE 2185	8 850.00 €	10 620.00 €

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est finançable avec le fond de concours de la Communauté de Communes des Loges (CCL) d'un montant de 4 800.00 €

PROJET : 10 620.00 €	HT	POURCENTAGE
KUBOTA SE 2185	8 850.00 €	100.00 %
Auto-financement	4 050.00 €	45.76 %
Fonds de concours	4 800.00 €	54.24 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Choisi le broyeur KUBOTA SE 2185 à 8 850.00 € HT soit 10 620.00 € TTC,**

- **Demande la participation financière de la CCL au titre du fonds de concours d'un montant de 4 800.00 soit 54.24 % du montant HT**

- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 28 janvier 2025
Le Maire,
Éric POILANE

